

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 282 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2018 (10e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 31 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin située 3, rue Alexandre Parodi à Paris 10e (187867 - 2019_00144) pour la mise en œuvre d'animations commerciales au titre de l'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 6.950 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO